

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Actes des sociétés (A)
- Dépôt le 22/10/2024 - 19173 - 2023 B 05393 - 982 701 179 - 2GMA

2GMA

**Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 €**

Siège social : Castelnau-le-Lez (34170) – 462 avenue de l'Europe

982 701 179 RCS Montpellier

(la "**Société**")

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2024

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre,

[...]

Seuls Associés de la Société (la "**Collectivité des Associés**"),

Après avoir pris connaissance des éléments suivants :

1. La lettre de démission de Monsieur Gilles Javelle de ses fonctions de Président de la Société en date du 10 octobre 2024 ;
2. Les statuts de la Société ;

Ont pris les décisions suivantes, conformément aux stipulations des statuts de la Société :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

(Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire)

La Collectivité des Associés de la Société,

Après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Gilles Javelle de ses fonctions de Président de la Société en date du 10 octobre 2024 ;

Prend acte de la démission de Monsieur Gilles Javelle de ses fonctions de Président, avec effet à compter du 10 octobre 2024 ;

Désigne en qualité de nouveau Président de la Société, avec effet à compter de ce jour, pour une durée indéterminée :

- **PVI**, société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis à Genilac (42800) – 124, montée de la Colline et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Etienne sous le numéro 852 619 691.

Le nouveau Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des dispositions statutaires.

La société PVI a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de Président et qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

(Pouvoirs)

La Collectivité des Associés de la Société,

Donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *

Pour extrait certifié conforme.

Signé électroniquement conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil le 10 octobre 2024.

Pour PVI
Président nommé en séance¹
Monsieur Pierre Vidal

*Bon pour acceptation des
fonctions de Président*

DocuSigned by:

76E1D86C5DB54CB...

¹ Faire précéder la signature de la mention « *Bon pour acceptation des fonctions de Président* ».